# **COMPTE RENDU DE SEANCE**

Le mercredi 27 mars deux mille dix-neuf à vingt heures, le conseil municipal de Listrac-Médoc, convoqué le 20 mars 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Alain CAPDEVIELLE, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Alain CAPDEVIELLE — Pascal BOSQ - Franco TUBIANA - Hélène SABOUREUX - Isabelle LATOURNERIE — Hélène BARREAU - Jean-Michel LAVIGNE - Marie-Christine PECHARD — Franck MICHAUD — Elisabeth LAURENT -Jean-Sébastien GERBEAU - Bernard LACOTTE - Didier CARACCIOLO.

### Excusés :

Marie-Pierre RAYMOND procuration à Franck MICHAUD Laurence MONRUFFET procuration à Alain CAPDEVIELLE

### Absents:

Romain LARCHER - Myriam GUIBERTEAU - Philippe LEKKE

Secrétaire de séance Hélène SABOUREUX

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL QUI S'EST TENU LE 20 FEVRIER 2019

Le procès-verbal du 20 février 2019 est adopté à l'unanimité

# **FINANCES**

**BUDGET PRINCIPAL** 

## ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 – DEL 2019-014

Monsieur Patrick LHOTTE, receveur communautaire, Trésorier de Castelnau-de-Médoc, présente le Compte de Gestion 2018 du Budget Principal,

le résultat du compte de gestion 2018 est le suivant :

	SITUATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (A)	PART RESERVE A L'INVESTISSEMENT (B)	RESULTAT DE L'EXERCICE (C)	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE SYNDICAT DE VOIRIE	SITUATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (A-B+C+D)
INVESTISSEMENT	-451 963.42	620 000.00	182 905.34	17 971.67	-251 086,41
FONCTIONNEMENT	1 027 173,70	620 000,00	516 813,84	-16 865,29	907 122,25
RESULTAT CUMULE	575 210,28	620 000,00	699 719,18	1 106,38	656 035,84

### Après avoir pris connaissance des documents, des explications et délibéré

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'adopter le compte de gestion 2018 du Budget Principal de Monsieur Patrick LHOTE, Trésorier de Castelnau de Médoc.

# **BUDGET PRINCIPAL ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – DEL 2019-015**

Le résultat mentionne une divergence entre le compte de gestion 2018 et le compte administratif 2018 due à la dissolution du syndicat intercommunal de voirie du canton de CASTELNAU DE MEDOC, d'un montant de 1 106,38 € (résultat cumulé des deux sections investissement et fonctionnement), dissolution notifiée par arrêté préfectoral du 31 mai 2018.

Monsieur le Maire précise que les résultats liés aux opérations de dissolution seront intégrés au BP 2019 du budget principal, respectivement en section de fonctionnement pour un montant transféré de - 16 865,29 € et en section d'investissement pour un montant transféré de + 17 971,67 €, soit un solde cumulé de + 1 106,38 €

Résultat de l'exercice DEPENSES	
. FONCTIONNEMENT	1 594 808,94
* Enregistrées sur l'exercice	1 594 808,94
. INVESTISSEMENT	<u>963 691,35</u>
* Enregistrées sur l'exercice	817 084,81
RAR	146 606,54
Total	2 558 500,29
RECETTES	
. FONCTIONNEMENT	<u>2 111 622,78</u>
* Enregistré sur l'exercice	2 111 622,78
. INVESTISSEMENT	1 182 332,74
* Enregistré sur l'exercice	999 990,15
RAR	182 342,59
Total	3 293 955,52
RESULTAT DE CLOTURE 2018	699 719,18
. Excédent de fonctionnement reporté	407 173,70
. Déficit d'investissement reporté	451 963,42
Total	654 929,46
r	
RESULTAT DE CLOTURE 2018 AVEC INTEGRATION DES R.A.R.	735 455,23
. Excédent de fonctionnement reporté	407 173,70
. Déficit d'investissement reporté	451 963,42
Total	690 665,51

Monsieur le Maire ayant quitté la séance

## Après avoir pris connaissance des documents, des explications et délibéré

Le Conseil municipal, décide par 14 voix pour dont deux procurations d'approuver le compte administratif 2018 du Budget Principal.

# BUDGET PRINCIPAL <u>AFFECTATION DES RESULTATS – DEL 2019-016</u>

L'affectation des résultats de l'exercice 2018 est la suivante :

# SÉANCE DU: Mercredi 27 mars 2019 à 20h00

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE			
LIBELLE	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT		
	BUDGET PRINCIPAL							
Résultat reporté		407 173,70	451 963,42		451 963,42	407 173,70		
Opérations de l'exercice	1 594 808,94	2 111 622,78	817 084,81	999 990,15	2 411 893,75	3 111 612,93		
Totaux	1 594 808,94	2 518 796,48	1 269 048,23	999 990,15	2 863 857,17	3 518 786,63		
Résultats de clôture		923 987,54	269 058,08			654 929,46		
Intégration résultats syndicat de voirie	16 865,29			17 971,67	16 865,29	17 971,67		
Résultats de clôture après intégration résultats syndicat de voirie		907 122,25	251 086,41		251 086,41	907 122,25		
Clôture						656 035.84		
Reste à réaliser			146 606,54	182 342,59	146 606,54	182 342,59		
Résultats de clôture		907 122,25	215 350,36			691 771,89		

Considérant que les résultats font apparaître :

Un solde négatif en section d'investissement de 215 350,36 € Un excédent de fonctionnement de 907 122,25 €

Le Maire propose au Conseil municipal d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2015	907 122,25
Affectation obligatoire	
A la couverture d'autofinancement / 1068	215 350,36
Affectation complémentaire	334 649,64
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	357 122,25

La transcription budgétaire de l'affectation du résultat proposé est la suivante :

SECTION DE FON	ICTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT			
D002 Déficit reporté R002 Excédent reporté		D001 Déficit reporté	R001 Excédent reporté N-1		
	357 122.25 €	251 086.41 €			
			R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		
			550 000.00 €		

### Après avoir pris connaissance des documents, des explications et délibéré

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

SECTION DE FO	NCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT		
D002 Déficit reporté	D002 Déficit reporté R002 Excédent reporté		R001 Excédent reporté N-1	
	357 122.25 €	251 086.41 €		
			R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
			550 000.00 €	

# FDAVC – TRAVAUX DE VOIRIE 2019 – DEL 2019-017

- > Vu le Code des marchés publics et notamment l'article 28
- Monsieur le Maire précise que la commune publie un dossier de consultation concernant des travaux sur le domaine routier communal
- ➤ Les travaux concernent la réfection de la Route de Cindrey Voie communale n° 14 sur une surface de 993 m2.
- L'estimation des travaux est de 39 874.90 € HT soit 47 849.88 € TTC
- Le conseil général apporte son soutien à hauteur de 35 % majoré de 1.01 % dans la limite d'un plafond de dépenses de 25 000 €, ce qui représente une aide de 8 837.50 €.
- Les dossiers pour être éligibles doivent être déposés avant le 30 juin.

FDAVC 2019 - TRAVAUX DE VOIRIE						
		DEPENSES				RECETTES
		HT	TTC			HT
TRAVAUX		39 874,90	47 849,88		FDAVC	8 837,50
					AUTOFINANCEMENT	39 012,38
TOTAL		39 874,90	47 849,88			47 849,88

# SÉANCE DU: Mercredi 27 mars 2019 à 20h00

Le Conseil municipal après avoir entendu ces explications et délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Lancer une consultation dans le respect du code des Marchés publics
- > Effectuer la publicité nécessaire
- Signer les bons de commandes et ordres de service
- > Réceptionner les travaux
- Mandater les factures
- > Solliciter l'aide du F.D.A.V.C auprès du Conseil Départemental de la Gironde.
- > Adopter le plan de financement
- Les crédits relatifs à ces travaux seront inscrits au BP 2019.

## **CHEMINS DE RANDONNEE**

### VALIDATION DU TRACE ET ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE – DEL 2019-018

Vu la demande présentée par FFRandonée Gironde

Et après avoir pris connaissance des tracés des itinéraires prévus sur Donissan et Libardac, concernés par la pratique de la randonnée pédestre. La distance de chaque randonnée est d'environ 14 kms.

### Le conseil municipal décide à l'unanimité

**D'autoriser** le balisage des itinéraires empruntant les chemins ruraux et communaux concernés par ces itinéraires :

Conformément aux normes de la Charte officielle du balisage et de la signalisation – édition Fédération française de la randonnée pédestre 2006, le balisage sera matérialisé par la couleur jaune qui correspond aux itinéraires en boucle à la journée.

### De s'engager à :

- o Conserver aux chemins retenus sur son territoire leur caractère public et ouvert,
- Ne pas les aliéner
- o Maintenir la libre circulation de la randonnée pédestre
- Prévoir le remplacement des dits itinéraires en cas de modifications (suppression, remembrement, cession,...)

### D'autoriser Monsieur le Maire à demander

 A Monsieur le Président du Conseil départemental de bien vouloir inscrire ces chemins au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

### **AGENDA**

4 Avril 2019 Conseil municipal – vote du Budget et désignation de délégués pour le PNR

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.